

MÉMORANDUM
POUR LES
ÉLECTIONS FÉDÉRALES
25 MAI 2014



OPTER POUR UNE BELGIQUE SOCIALE!

BAPN | RÉSEAU BELGE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Rue du Progrès 333/6 - 1030 Bruxelles | t: +32 2 265.01.53 | www.bapn.be

- **Plus d'un cinquième de la population vit en pauvreté ou exclusion sociale.¹**
- **Fin 2013, le chômage a augmenté jusqu'à 8,7% (7,2% début 2011).**
- **Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est plus que 10 fois supérieur que le nombre d'emploi vacants.**
- **Les 20% des revenus les plus élevés possèdent 52% de l'ensemble des revenus, les 20% les plus bas n'en possèdent que 3,5%.**
- **Les 20% les plus riches possèdent 61% du patrimoine, tandis que les 20% les plus pauvres en possèdent 0,2%.**
- **Le nombre de sanctions et d'exclusions du chômage est passé de 40.628 en 2004 à 113.864 en 2013.**

Ces chiffres sont une réalité, pas un point de vue !

C'est le résultat de choix politiques. Le nouveau gouvernement fédéral doit prendre des mesures ambitieuses afin de faire diminuer considérablement la pauvreté. C'est une réalité inacceptable et une évolution inquiétante connues depuis de longues années.

- Dans le nouveau gouvernement, la lutte contre les inégalités croissantes et l'appauvrissement renforcé des populations doit être une compétence au moins d'un vice-premier ministre.**

¹ 21,6% de la population vivent en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (chiffres de 2012).

Revenus et allocations

BAPN coordonne le *Belgian Minimum Income Network (BMIN)*, un projet dans le cadre du European Minimum Income Network (EMIN). Les partenaires de BMIN ont également rédigé un mémorandum commun.

Il est fondamental que les revenus et les allocations sociales soient augmentés au-dessus du seuil de pauvreté. **Un nouveau gouvernement fédéral doit intégrer ceci dans son accord de gouvernement.**

Le nouveau gouvernement ne pourra pas non plus se cacher derrière l'argument d'un budget insuffisant pour augmenter considérablement les revenus. La Belgique dispose de suffisamment de ressources de financement qui doivent être mieux redistribuées.

- ☑ **Il faut bétonner l'augmentation des revenus et des allocations dans le nouvel accord gouvernemental !**
- ☑ **Non seulement, les allocations ont besoin d'un plan de rattrapage, elles doivent aussi être véritablement liées au bien-être.²**
- ☑ **L'indexation ne peut être davantage vidée de sa substance.³**
- ☑ **Le seuil de pauvreté doit être actualisé annuellement sur base de l'évolution escomptée du PNB, de l'évolution escomptée du revenu médian qui en résulte, ainsi qu'en tenant compte de la liaison au bien-être. Et:**
- ☑ **par le biais des budgets standards, l'adéquation du seuil de pauvreté doit être testée pour tout type de ménage. Si nécessaire, le revenu familial doit être augmenté.**
- ☑ **Les allocations et revenus (tel que le revenu d'intégration sociale) doivent être octroyés sans contrainte ni conditions.**
- ☑ **Les allocations de chômage doivent être rétablies en supprimant la mesure relative à la dégressivités des allocations de chômage.**

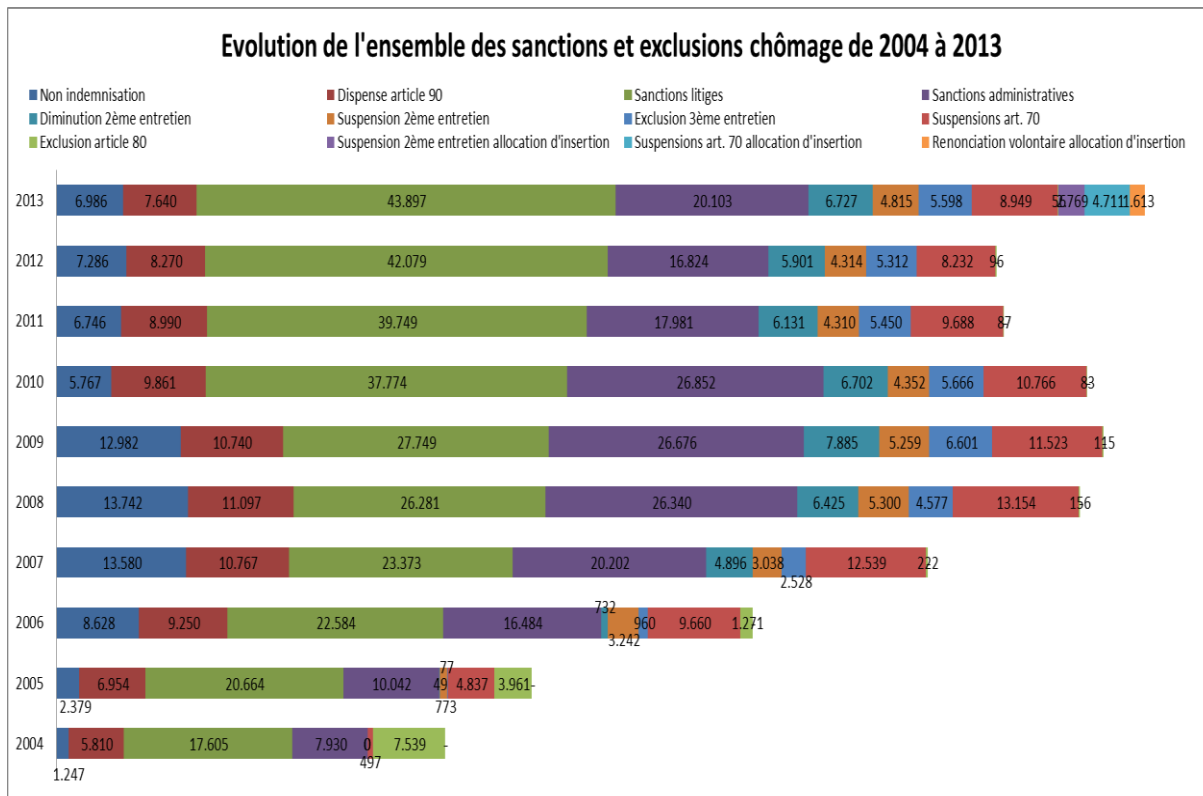
- ☑ **Les allocations de chômage doivent être augmentées. Une allocation adéquate est nécessaire pour pouvoir trouver un emploi.**
- ☑ **Il faut revoir et au minimum assouplir l'actuel statut du cohabitant.⁴**

2

² À côté de l'indexation, une liaison récurrente au bien-être des allocations est nécessaire. Pour la législature suivante, ceci signifie qu'il faut appliquer 3 fois l'augmentation de 2% (2015-2016, 2017-2018, 2019-2020). Au total: a) un rattrapage jusqu'au-dessus du seuil de pauvreté, b) l'indexation et c) 3 fois 2% dans les 6 ans à venir, sont nécessaires. Sinon, un fossé se crée de nouveau lors de l'augmentation de la prospérité.

³ Ni directement, p.ex. en n'intégrant pas certains prix de biens de consommation dans le calcul de l'indexation, ni indirectement, p.ex. en intervenant de façon non-durable dans le prix de certains biens. Et un saut d'indice est complètement néfaste!

⁴ Le statut actuel du cohabitant, par lequel les allocations sont « écrémées », provoque des problèmes depuis longtemps. Le prochain gouvernement doit au moins examiner si dans certaines situations de logement, des personnes vivant sous le même toit ne pourraient pas être systématiquement considérées comme des isolés. De façon plus générale, il faut évaluer si certaines allocations ne peuvent pas être toujours accordées à titre individuel.

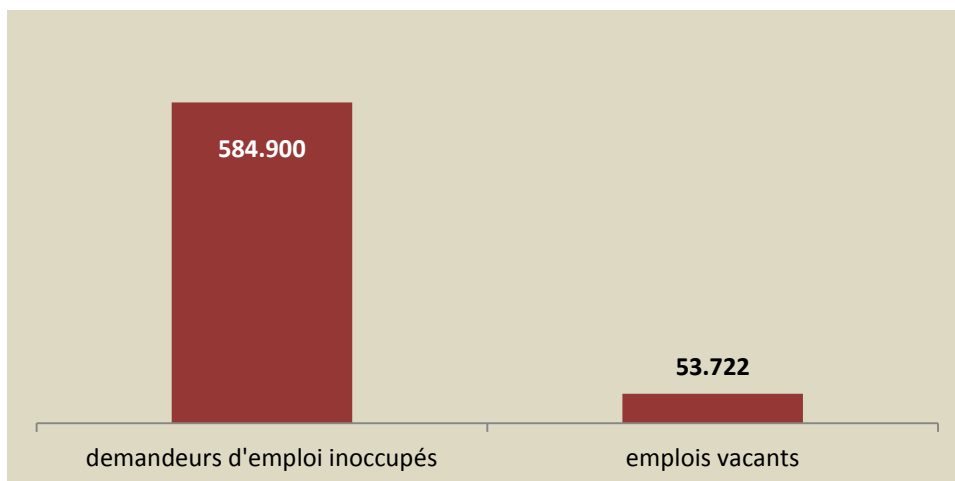


Graphique réalisé par Yves Martens, Collectif Solidarité contre l'Exclusion asbl (www.ensemble.be)

3

Emploi

- ☑ Les autorités doivent créer de véritables emplois durables et à la mesure des personnes en situation de pauvreté et des personnes peu qualifiées.
- ☑ Le salaire minimum doit être augmenté.
- ☑ Le renforcement récent relatif à l'emploi convenable doit être assoupli, car il oblige les demandeurs d'emploi d'accepter tout emploi dans un rayon de 60 km à partir du domicile, indépendamment du temps de déplacement.
- ☑ Pas de sanctions pour des personnes qui sont contraintes d'appliquer des stratégies de survie en raison du fait qu'ils reçoivent des salaires ou des allocations insuffisants.



Conseil Supérieur de l'Emploi, rapport annuel 2013 (postes vacants) ; Bureau Fédéral du Plan, Budget Economique (septembre 2013).

Logement

Le logement est un besoin de base pour toute personne, un bien social, un droit constitutionnel. L'accès à un logement stable doit être garanti à chacun. Il y a de trop longues listes d'attente pour le logement social et chez les agences immobilières sociales. Dès lors, les personnes en situation de pauvreté sont souvent amenées à se tourner vers le marché privé. Les prix y dépassent souvent les limites du raisonnable. En outre, la qualité laisse souvent à désirer. Un tel logement ne permet que rarement d'économiser de l'énergie. De plus en plus de personnes consacrent plus que 30% de leurs revenus au logement.

- ☑ **Le gouvernement fédéral doit rendre effectif le droit au logement. L'article 23 de la Constitution consacre « le droit à un logement décent » ; or, force est de constater qu'il est loin d'être réalisé. La Belgique doit ratifier l'article 31 de la Charte sociale européenne révisée.**⁵
- ☑ **Le logement social et public doit échapper à tout mécanisme de privatisation.**⁶
- ☑ **Il faut viser un enregistrement maximal des contrats de bail.**
- ☑ **Il faut réintroduire la procédure obligatoire de conciliation préalable en cas de risque d'expulsion.**
- ☑ **L'attribution et l'usage des fonds européens dans le cadre des politiques de rénovation de quartiers, de centres villes, de zones touristiques, etc., doivent être conditionnés par « l'intégration systématique » de logements économiquement accessibles pour les populations les plus faibles.**
- ☑ **Des mécanismes de contrôle, d'évaluation et de sanction (accompagnés de résultats chiffrés) doivent être mis en place pour éviter la spéculation qui conduit à chasser les populations pauvres des sites de vie améliorés.**

4 Sans-abrisme

Il faut d'urgence une stratégie structurelle et coordonnée liée à un plan d'action pour lequel chaque niveau de pouvoir – fédéral, entités fédérées et les communes – prend ses responsabilités et pour lequel des moyens budgétaires suffisants sont prévus.

- ☑ **Cette stratégie et ce plan d'action doivent trouver des solutions concrètes pour éradiquer le sans-abrisme en Belgique de façon générale et pour améliorer l'accueil en période hivernal en particulier.**⁷
- ☑ **Il faut une évaluation de fond de la réglementation relative à l'adresse de référence. Celle-ci est un outil permettant l'ouverture du droit à certaines allocations sociales.**⁸
- ☑ **Pour la définition des personnes sans abri, il faut tenir compte de toutes les catégories de la typologie ETHOS.**

Santé

Les inégalités de santé augmentent. L'accès aux soins de santé reste un problème .

- ☑ **Généralisation du système du tiers-payant ou paiement forfaitaire des soins de santé primaires**

Un nombre grandissant de personnes reportent les soins de santé pour des raisons financières. Nous demandons un système du tiers-payant généralisé et automatique ou un fonctionnement par paiement forfaitaire. Et ce, pour tout le monde et surtout chez le médecin généraliste et le dentiste. Par ailleurs, quand les personnes sont envoyées chez le physiothérapeute, nous demandons que le compte soit réglé moyennant le système du tiers-payant. De cette manière, les soins de santé deviennent plus accessibles pour tout le monde et les autorités donnent le signal clair que les soins de santé primaires constituent la passerelle vers les soins de santé.

⁵ <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/presentation/escrbooklet/French.pdf>

⁶ Qu'il s'agisse du nombre de logement à loyers modérés disponibles, qu'il s'agisse de la qualité de ces logements, qu'il s'agisse des critères d'attribution des logements sociaux ou publics, des délais d'attente... la situation est difficile.

⁷ Ce dernier ne peut se limiter uniquement à la période hivernale. Les solutions doivent tenir compte des besoins de personnes sans abri et les pouvoirs publics doivent se concerter avec les acteurs de terrain (structures d'accueil et associations de terrain).

⁸ De nombreuses personnes sans abri ne disposent pas d'une adresse de référence, alors que celle-ci ouvre des droits tant civils et politiques que sociaux et économiques. Suite à l'évaluation de fonds de cette réglementation, il faut prévoir, en collaboration avec des acteurs de terrain et des personnes sans abri, l'ajustement nécessaire de cette réglementation.

Reconnaissance automatique de l'intervention majorée

Malgré de nombreuses campagnes d'informations, nous constatons que de nombreuses personnes n'ont pas le statut de l'intervention majorée alors qu'elles y ont droit. Les ayants droits doivent se faire voir octroyer ce statut automatiquement.

Garantir l'aide médicale urgente

Partie de ping-pong entre prestataires de soins et CPAS quand il s'agit de savoir qui doit d'abord fournir quel certificat, confusion quant au remboursement de la première consultation où l'urgence médicale doit être constatée, attente de plusieurs semaines avant de savoir si le CPAS va intervenir... Tant chez les conseillers et soignants que chez les personnes en séjour illégal, la connaissance relative à la procédure est insuffisante. En tant que droit humain fondamental, les soins de santé pour toutes les personnes doivent être garantis, indépendamment du statut de la personne.

- Il faut d'urgence une procédure claire, uniforme et rapide qui met en avant le droit à la santé.
- À court terme, il faut une évaluation de Mediprima se basant sur la perspective du client.

L'assurance obligatoire soins de santé doit garantir des soins de base payables

Une assurance d'hospitalisation devient de plus en plus une nécessité pour que les soins de santé restent payables. Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas une telle assurance ; et les assurance hospitalisation devraient être superflues. L'assurance obligatoire soins de santé doit garantir des soins des base payables.

Fiscalité

Le gouvernement fédéral doit lutter efficacement contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. De sommes d'argent très importantes échappent aux caisses d'Etat.

BAPN exige une fiscalité juste où chacun paie pour la protection sociale et la politique d'emploi, mais surtout les personnes les plus aisées, ce qui signifie que les grosses fortunes et les entreprises contribuent (beaucoup) plus qu'aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral doit

- Renforcer la lutte contre la fraude fiscale, en donnant à l'administration fiscale tous les moyens pour percevoir l'impôt auprès de chaque contribuable (individu ou entreprise).**
- Instaurer un impôt progressif sur les fortunes.**
- Mettre en place une législation plus restrictive en matière d'intérêts notionnels.**
- Arrêter la tendance visant à réduire l'impôt des sociétés.**

Participation

La participation des personnes en situation de pauvreté dans la société et les politiques qui les concernent est essentielle. Ce sont elles qui peuvent le mieux indiquer les obstacles et problèmes et formuler des solutions qui leur permettent de sortir de la pauvreté. Il est important qu'aux niveaux fédéral et européen, cette voix soit entendue. Depuis de nombreuses années, BAPN permet une participation pleine et accessible aux personnes en situation de pauvreté. BAPN plaide

- pour un soutien financier structurel de BAPN, permettant ainsi la participation de personnes en situation de pauvreté de façon indépendante.**
- pour une reconnaissance forte des dialogues avec des réseaux et des associations travaillant avec des personnes en situation de pauvreté.**
- La Plateforme Belge contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale UE2020 doit être reconnue comme organe consultatif par toutes les instances politiques (au niveau fédéral et par les Régions et Communautés) pour les politiques de lutte contre la pauvreté et toute autre politique ayant un impact sur la pauvreté.**
- La Plateforme Belge contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale UE2020 donne des avis formels pour le Programme National de Réforme.**

Dettes

Règlement collectif de dettes

- ☑ Plus de moyens pour les tribunaux de travail pour qu'ils puissent effectuer leur travail correctement.
- ☑ Une évaluation approfondie de l'impact et des conséquences de la nouvelle loi relative au règlement collectif de dette en y impliquant tous les utilisateurs de la loi.
- ☑ Faire progresser l'application de la formation obligatoire des avocats-médiateurs de dettes.
- ☑ Avoir une vision claire des profils des dossiers de règlement collectif de dettes : c'est seulement ainsi qu'une politique relative aux dettes peut être élaborée (prévention, contrôle, approche curative, moyens...).

Recouvrement dettes

- ☑ Les autorités et organisations doivent maintenir un propre service recouvrement et une propre politique recouvrement.
- ☑ Le SPF Economie contrôle tous les organismes qui pratiquent des recouvrements amiables et reçoit, à cette fin, des moyens adaptés.
- ☑ Renforcer les contrôles et durcir les sanctions vis-à-vis des huissiers de justice pour mettre fin aux pratiques abusives.
- ☑ Lutter contre les clauses abusives en imposant des limites claires aux montants qui pourraient être exigés du consommateur en cas de défauts de paiement.

Droit à la consommation⁹

- ☑ Mieux informer. Il faut faire avancer une information meilleure et adaptée pour le consommateur et prévoir les moyens nécessaires pour le réaliser. Il faut une attention particulière pour les familles avec des difficultés de paiement. Il faut également une meilleure lisibilité et clarté des contrats de crédit.
- ☑ Assurer un règlement rapide et facile des litiges de consommation. Il faut des instances indépendantes composés paritairement qui garantissent un règlement rapide et facile des litiges de consommation et qui disposent, à cette fin, de moyens suffisants.
- ☑ Renforcer le contrôle de l'application de la loi.
- ☑ Garantir la protection du consommateur aux niveaux belge et européen.

Justice

- ☑ Renforcer l'aide juridique de première ligne à laquelle les personnes ont un accès facile pour toute question juridique, administrative ou technique.
- ☑ Investir dans une étude approfondie relative à l'utilisation du système pro deo, y impliquer les utilisateurs et également en analyser la qualité.
- ☑ Trouver des pistes sérieuses pour un refinancement du système pro deo.
- ☑ Contrôler la qualité du travail pro deo.
- ☑ Abolir la TVA de 20% chez les avocats, qui constitue des obstacles supplémentaires.

⁹ BAPN is lid van het Platform "Dag zonder krediet".

Politique étrangère

Politique européenne

En tant que membre du [Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté \(EAPN\)](#), BAPN signe le [Manifeste d'EAPN](#) pour les politiques européennes.

Le Marché transatlantique (TTIP)

Condamnant le projet de marché transatlantique actuellement en négociation¹⁰ (ainsi que les projets européens ou américains similaires menés avec d'autres pays), le gouvernement fédéral doit se positionner clairement contre ce projet et y mettre un terme en exigeant des institutions européennes (Conseil, Commission, Parlement) :

- ☑ **une remise en cause des accords internationaux accordant des pouvoirs accrus aux firmes privées et aux marchés financiers (via l'extension géographique des « libertés économiques »).**
- ☑ **des garanties démocratiques de légitimité électorale et de transparence pour les débats et les décisions lorsque des institutions (européennes, transatlantiques, mondiales) existent ou sont mises en place.**
- ☑ **l'adoption de législations accordant à l'humain, au social et à l'écologie une priorité politique sur les normes marchandes et les exigences commerciales, ce qui implique notamment une régulation et un contrôle public des activités des multinationales et des marchés financiers.**
- ☑ **la suppression des législations sécuritaires qui contreviennent aux libertés fondamentales et démocratiques.**

7

**BAPN est un réseau indépendant travaillant avec des personnes en situation de pauvreté, des associations de terrain et les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté.
BAPN est membre d'EAPN - Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté.**

BAPN est subsidiée par l'autorité fédérale.

¹⁰ BAPN adhère aux analyses (<http://www.no-transat.be/adhere/texte-plateforme>) et revendications de la « Plateforme contre le transatlantisme ». Le marché transatlantique est aussi appelé « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (TTIP).